

## La SPL « Cherbourg Port » prend les commandes du port du Cotentin



A partir du 1er janvier 2022, la gestion du port de commerce et de pêche de **Cherbourg-en-Cotentin** sera prise en main par une Société Publique Locale jusqu'au 31 décembre 2026.

Le **Cotentin** finalise avec les acteurs du territoire un programme d'actions pour placer le secteur maritime au cœur de sa stratégie d'influence. L'exploitation du port de Cherbourg en 2022 faisait partie des dossiers à traiter. La décision empêchée et reportée en raison de la crise sanitaire vient d'aboutir.

### La gestion du port de Cherbourg en question

Jusqu'à fin 2020, l'exploitation du **Port de Cherbourg** était confiée à la SAS Port de Cherbourg sur le Transmanche partie Ouest (actionnaires CCI (90%) et **Louis Dreyfuss Armateurs** (10%) : aménagement et maintenance des superstructures, exploitation du domaine portuaire délégué, exploitation d'outillage, manutention, lamanage. La SPEC (Société Portuaire D'exploitation du Port de Cherbourg) était quant à elle en charge des marchandises (partie Est) (actionnaires Ports de Normandie (99,98%) et CCI (0,02%) : conduite et maintenance d'outillages, gestion des magasins, aires de dépôts temporaires. La délégation de service public lancée en février 2020 par le comité Syndical de Ports de Normandie n'ayant pu aboutir en raison du Covid, un contrat avait été passé avec la SPEC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 sur le périmètre Est et Ouest.

## **Pas de changement en vue**

Ports de Normandie a donc lancé le 21 décembre 2020 la Délégation de Service Public pour la gestion du port de commerce de Cherbourg. Trois candidatures ont été déposées et deux candidats ont remis une offre, à savoir la CCI Ouest-Normandie et le groupe Edeis. Mais aucune des deux n'a été retenue car les équipes ont su montrer leur efficacité dans la gestion de la crise. Le comité syndical des ports de Normandie opte donc pour une solution intégrée et la SPL, au champ d'intervention très large, apparait comme l'outil le plus adapté à la gestion.

## **Actionnaires et capital**

La répartition est répartie entre Ports de Normandie (90%) et communauté d'agglomération du Cotentin (10%). Fixé à 100 000 € lors de sa constitution, le capital de la SPL sera amené à augmenter jusqu'à 1 million d'euros en 2022. Conseiller régional de Normandie (LR) depuis décembre 2015, deuxième vice-président chargé de la formation et de l'apprentissage, et président de la Communauté d'agglomération du Cotentin depuis juillet 2020, David Margueritte a été élu président de l'entité le 22 octobre 2021.

© APPN

## **SMARTAPPART, la solution logement dans la ville de Cherbourg**

La **résidence hôtelière Smartappart** est une alternative économique à l'hôtel dans la ville de Cherbourg. Ses appartements meublés et connectés sont une solution locative conviviale qui s'adapte à tout type de séjour dans le Cotentin. Les prix sont dégressifs à partir de deux nuits.

**A lire aussi :**

[\*\*Cherbourg-en-Cotentin accueillera l'arrivée de la Rolex Fastnet Race en 2023\*\*](#)

[\*\*Le salon Made in France a sacré Charles Yvon comme meilleur entrepreneur 2021\*\*](#)

[\*\*Brittany Ferries souhaite exploiter des bateaux volants à l'horizon 2025\*\*](#)

